

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DONNEVILLE**

Séance du 17 juin 2021

Délibération n° 2021-29

Membres

En exercice : 14

Présents : 9

Votants : 10

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 1

Date de la convocation : 11 juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le 17 juin à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Bernard CROUZIL, Maire.

Etaient présents : Mmes CASAGRANDE, COCHET, FRANCH, PIN-BELLOC, et SENAC et MM. CORNILLOU, CROUZIL, JOCTEUR MONROZIER, et OTAL.

Absents et excusés : Mmes LAVERGNE et PASQUALINI et MM. BOUTEILLER, FRILLAY et GONINDARD.

M. BOUTEILLER a donné pouvoir à M. CORNILLOU.

Mme CASAGRANDE Joséphine a été élue secrétaire de séance.

Objet : Intégration de la commune de Montlaur au réseau des médiathèques de l'Hers

Madame COCHET, adjointe au maire déléguée aux affaires culturelles, expose qu'il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'adhésion de la commune de Montlaur au « réseau des médiathèques de l'Hers ».

Les communes membres seront donc :

- Ayguesvives
- Baziège
- Donneville
- Labastide-Beauvoir
- Montgiscard
- Montlaur

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 9 voix pour et 1 abstention :

- Approuve l'adhésion de Montlaur au réseau des médiathèques de l'Hers ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme.

**Le Maire,
Bernard CROUZIL**

Le Maire certifie que la présente délibération a été :
publiée le 24/06/2021
transmise au Représentant de l'Etat le 24/06/2021
Pour copie conforme
Le Maire,

